

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 Février 2023

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : JUGUET Yann

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

**1. Opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure**

Mme le Maire informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le pouvoir de police du Maire concernant la gestion de la publicité extérieure sera transféré au Président de l'EPCI sans opposition contraire. Estimant que les élus de la commune ont une meilleure connaissance du territoire, elle propose de s'opposer à ce transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique du pouvoir de police liés à la compétence publicité extérieure.

**2. Création du budget photovoltaïque**

Mme le Maire explique que pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la station d'épuration, il est nécessaire d'ouvrir un nouveau budget intitulé « Création et exploitation de panneaux photovoltaïques ». A ce titre, la commune exploitera un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui sera doté d'une autonomie financière, dont les opérations doivent être individualisées dans un budget distinct comprenant son propre compte de trésorerie et appliquant la nomenclature M4. Ce budget sera soumis à TVA. Le budget primitif 2023 sera voté courant mars.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du budget annexe et sa soumission à la TVA.

**3. Placement de trésorerie**

Suite à la hausse des taux d'intérêts, Mme le Maire explique que le service de gestion comptable de Pontarlier a été sollicité pour placer une partie des fonds reçus de l'assurance suite au sinistre de l'église. Il est désormais possible d'investir cette trésorerie sur un compte à terme pour une durée de 12 mois au taux nominal de 2.82% en un seul contrat. Il n'y a ni frais ni fiscalité pour ce placement même en cas de retrait anticipé. Mme le Maire présente la simulation pour un contrat de 3 000 000€ sur 12 mois à 2.82%, les intérêts s'élèvent à 84 600€.

Le conseil municipal, à la majorité, approuve la proposition de la DGFIP et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous documents nécessaires à la conclusion du contrat. (2 abstentions : Mme M. Grassa aurait préféré attendre le vote des budgets primitifs, M. PA Marion aurait souhaité placer une enveloppe plus importante).

**4. Bois : devis Chauvin pour création de pistes parcelles 10 et 12**

M. JL Godard présente le devis de l'entreprise Chauvin pour la création des pistes dans les parcelles 10 & 12. Le devis s'élève à 6000€ HT, les travaux étaient prévus dans les travaux d'infrastructure proposés par l'ONF.

Accord à l'unanimité.

**5. Bois : programme d'actions 2023**

M. JL Godard expose le programme d'actions 2023 pour la parcelle 10 de la forêt communale, il propose de valider le programme de l'ONF en remplaçant les 1000 plants prévus de chêne sessile par un mélange d'autres essences à convenir avec la commission bois.

Accord à l'unanimité.

## **6. Devis De Giorgi pour branchement eau potable future fromagerie**

M. JL Godard explique qu'il appartient à la commune d'amener les réseaux eau potable et assainissement collectif en limite de propriété suite aux demandes de branchement de la SCAF Haut Doubs Jura.

Le devis de l'entreprise De Giorgi est de 5386.70€ HT + 1077.34€ TVA = 6464.04€ TTC

L'entreprise MC Réseaux TP a été également consultée pour le tarif du regard (1500\*2500) qui s'avère être plus cher que celui de De Giorgi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient ce devis. La durée d'amortissement de cet investissement suivra celle des réseaux soit 40 ans (Délibération du 19/12/2019). Mme le Maire informe qu'un tel investissement ne pourra être payé qu'après vote du budget primitif 2023 Eau.

## **7. Devis Syndicat des eaux de Dommartin pour branchement future fromagerie**

M. JL Godard fait part du devis du Syndicat des eaux de Dommartin pour 1267.11€ + 253.42€ = 1520.53€ TTC. Conformément au règlement de l'eau de la commune, ces frais seront refacturés à la SCAF Haut Doubs Jura sauf le compteur (461.47€ HT) qui reste propriété de la commune et pour lequel le propriétaire règlera une location annuelle.

Accord à l'unanimité.

## **8. Devis De Giorgi pour branchement eaux usées future fromagerie**

M. JL Godard soumet au conseil municipal le devis de l'entreprise De Giorgi pour le branchement au réseau d'assainissement collectif pour 1575.40€ HT + 315.08€ = 1890.48€.

Il rappelle qu'au même titre qu'un particulier, la SCAF Haut Doubs Jura devra s'acquitter de la participation de 1000€ pour son raccordement à la station d'épuration communale. Accord à l'unanimité.

La durée d'amortissement de cet investissement suivra celle des réseaux soit 40 ans (Délibération du 19/12/2019).

Mme le Maire informe qu'un tel investissement ne pourra être payé qu'après vote du budget primitif 2023 Assainissement.

M. JY Rolet fait part des difficultés rencontrées pour le raccordement aux eaux pluviales de la SCAF suite à des problèmes de niveau.

## **9. Salle des fêtes : devis pour remplacement du fourneau**

Mme le Maire rappelle que le projet de remplacement du fourneau de la salle des fêtes date d'avant la covid.

Elle expose les 2 propositions reçues :

- Bersot : fourneau 5 feux vifs gaz et four électrique 3122€ HT + 624.40€ TVA = 3746.40€ TTC (garantie 2 ans)
- Bonnet-Thirode : fourneau 5 feux vifs gaz et four gaz 3397€ HT + 679.40€ TVA = 4076.40€ TTC (option four électrique +321.49€ HT, garantie 1 an)

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Bersot.

## **10. Devis de travaux électriques au bâtiment Mairie**

M. Y. Juguet a rencontré l'entreprise Belle Mareschal pour les travaux électriques au bâtiment Mairie concernant :

- passage des luminaires en LED dans la cuisine et la salle des fêtes,
- remplacement des blocs de secours dans l'entrée du périscolaire et dans la salle des fêtes,
- remplacement des commandes d'éclairage au tableau électrique.

Le devis global s'élève à 2376.83€ HT + 475.37€ TVA = 2852.20€ TTC.

Accord à l'unanimité.

## **11. Devis de remplacement des projecteurs au stade**

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise Belle Mareschal pour le remplacement des trois appareillages existants par des projecteurs LED. Le coût est de 3343.74€ HT + 668.75€ TVA = 4012.49€ TTC.

Les factures d'électricité en 2022 pour le stade se montent à 556.31€ (chauffe-eau, radiateurs, abonnement et taxes incluses). Au vu de l'utilisation de l'éclairage au stade, la dépense s'avère trop onéreuse. Toutefois des renseignements seront pris pour étudier l'existence d'éventuelles subventions.

## 12. Devis de réfection des chemins ruraux

M. JY Rolet a rencontré l'entreprise Jeannin SAS, d'autres entreprises doivent encore transmettre leur devis. Le point est reporté à une prochaine séance.

### COMPTE RENDU

- SIVOM : le remplacement du véhicule a été validé, prochaine réunion le 10 mars.
- Syndicat des eaux de Dommartin : M. JY Rolet a représenté la commune. Le syndicat a relevé une baisse de la consommation d'eau en 2022, les discussions ont porté sur l'augmentation du tarif de l'eau annoncée par le Grand Pontarlier sans plus d'explications mis à part la hausse du coût des énergies. Les prochains investissements porteront sur la canalisation entre Chaffois et Levier (plus gros diamètre).
- Location salle des fêtes : Mme le Maire fait part aux élus des problèmes rencontrés lors de l'état des lieux de sortie de la location de la salle des fêtes pour le souper dansant de l'AS Haut Lison le WE des 18 & 19 février et informe des remarques transmises par la directrice du périscolaire et des parents d'élèves.
- CVS MAS Le Château : les derniers travaux sont terminés à Levier, l'établissement attend le passage des commissions de sécurité et espère un déménagement en avril.

### COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Publication de l'arrêté ministériel abrogeant l'arrêté du 30/04/2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19. La chambre d'agriculture a confirmé que les boues de la station d'épuration pouvaient à nouveau être épandues sans traitement préalable, Mme Océane Muller prendra contact avec les agriculteurs du plan d'épandage pour suite à donner.
- Publication le 23/12/2022 de l'arrêté ministériel définissant la 3<sup>ème</sup> liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour 2022. La commune fait partie de cette liste, l'opérateur leader désigné (SFR ou son sous-traitant) dispose d'un délai de 24 mois pour apporter un service de radiotéléphonie mobile (voix/sms) et d'accès mobile à très haut débit (4G) sur la zone visée.
- Bulletin d'adhésion du CAUE 2023, la cotisation est fixée à 100€ pour les communes de 200 à 499 habitants.
- Adapei : l'opération brioches aura lieu du lundi 27 mars au dimanche 2 avril sous réserve d'un bénévole.
- La Croix rouge française, unité locale de Pontarlier transmet son bilan 2022.
- Déclaration gérer mes biens immobiliers : Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ? D'une résidence secondaire ? D'un bien locatif ? Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via le service « Gérer mes biens immobiliers » sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- Prochaines réunions du conseil municipal les 16 & 23 mars.

La séance est levée à 23h45.

A Villeneuve d'Amont, le 24/02/2023

Marie-Claire MONNIN,  
Maire de Villeneuve d'Amont

